

AVIS DE DROIT IV

Lettre type au requérant l'avertissant de la démolition ainsi que du coût

Commune

Recommandée

Adresse :

(du propriétaire ou ayant
cause en infraction)

Date :

M.

A la suite de notre décision du, vous n'avez pas fait recours par écrit auprès de la Juge administrative.

Par conséquent, nous procédons à la démolition et à l'évacuation de immédiatement, conformément à l'article 38, al. 1 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT), les frais sont à votre charge, ils se montent à Frs..... (selon devis). Vous voudrez bien vous acquitter, dans les 30 jours, du montant total, selon la facture détaillée que vous recevrez dès que les travaux auront été exécutés.

La présente décision concernant les frais d'exécution peut faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès sa notification auprès de la Juge administrative, Le Château, 2900 Porrentruy (article 158 ss du Code de procédure administrative, Cpa).

Veillez agréer, M., nos salutations distinguées.

(Signature de l'autorité
communale responsable de la
police des constructions)